

LE MINISTRE

PARIS, LE 23 AVR. 2009

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 9 avril, vous m'avez signalé les difficultés rencontrées par les experts comptables pour remplir les déclarations fiscales 2031 et 2035, en raison de l'absence de ventilation entre la contribution sociale généralisée (CSG) déductible et non déductible dans les appels et régularisations de charges adressés par le RSI aux travailleurs indépendants.


Ce besoin d'information complémentaire a bien été pris en compte par le RSI et l'ACOSS : des « attestations de part déductible de CSG » sont actuellement envoyées à tous les cotisants afin de les aider à remplir leurs déclarations fiscales. Ces attestations comportent le total de la CSG déductible et le total de la CSG non déductible payées en 2008.

Compte tenu du délai nécessaire pour procéder ensuite aux déclarations 2031 et 2035, j'ai décidé de reporter, à titre exceptionnel, la date limite de dépôt de ces déclarations du 5 mai au 20 mai 2009 pour les entreprises industrielles, commerciales et artisanales et les professions libérales.

Concernant les autres difficultés du RSI que vous pointez dans votre courrier, j'ai demandé à mes services d'assurer un suivi très précis et régulier de la situation, avec l'appui de l'Inspection générale des affaires sociales. L'ACOSS et le RSI travaillent activement pour résoudre les anomalies qui persistent en 2009, notamment en matière d'affiliation des nouveaux cotisants. Les difficultés liées au remboursement tardif des régularisations en faveur des cotisants ont d'ores et déjà été résolues. Des moyens supplémentaires exceptionnels ont été accordés aux caisses du RSI pour résorber rapidement la surcharge d'activité engendrée par la mise en œuvre de l'interlocuteur social unique, apurer les stocks de dossiers non traités et ainsi restaurer la qualité de service due à l'ensemble des cotisants.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma haute considération

*bien à vous*



ERIC WOERTH

Monsieur Joseph ZORGNIOTTI  
Président du Conseil supérieur de l'ordre  
des experts-comptables  
19 rue Cognacq-Jay  
75341 PARIS cedex 07